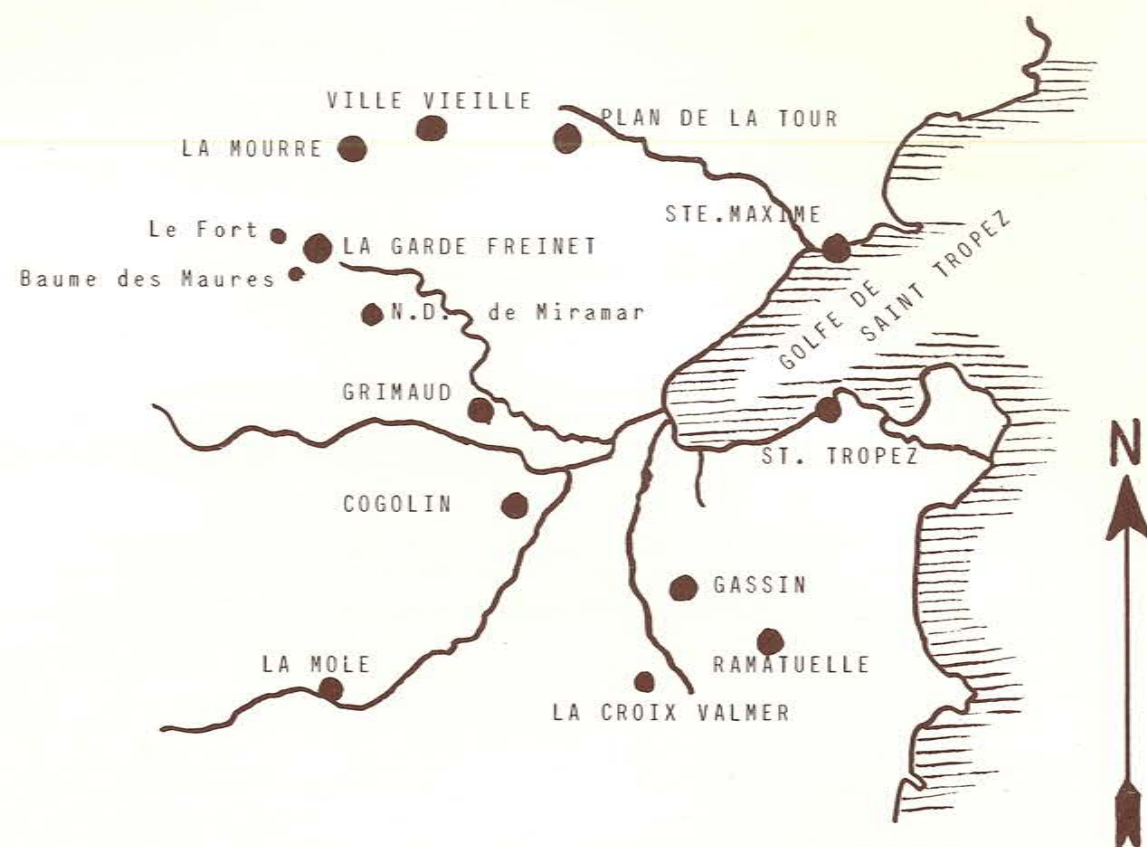


HISTOIRE DU FREINET



- LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
- LA DESTRUCTION DU FORT-FREINET
- LA SÉRICICULTURE



SOMMAIRE

Page 1	Éditorial
Page 2	Premier bilan des recherches archéologiques au Fort Freinet, par Ph. SÉNAC.
Page 7	L'abonnement à la revue.
Page 8	2 livres pour découvrir "Les Maures".
Page 9	La sériciculture (2 ^e partie), par R. FARGE.
Page 13	La destruction du Fort Freinet, par A. THILLAY.

Illustration de la couverture - recto : marmite (14^e siècle), cliché de O. GROJAN.
verso (dernière de couverture) : lettre de Montant pour démolir les ruines du château de La Garde.

ÉDITORIAL

Ce deuxième numéro de l'Histoire du Freinet est le témoignage de la continuité du travail de recherche entrepris autour des sites et du patrimoine culturel du Freinet.

Philippe SÉNAC qui dirige les fouilles archéologiques sur les différents sites historiques de notre pays, fait un premier bilan de ses recherches.

René FARGE continue son étude sur la sériciculture dont la foire des cocons, le 15 juin, rappelle chaque année que l'élevage des vers à soie était une activité importante à La Garde-Freinet.

Alain THILLAY, à partir de deux lettres de Novembre 1589, retrouvées dans les archives municipales, nous fait revivre la destruction du Fort Freinet ordonnée par le Maréchal de La Valette.

Nous pensons déjà au prochain numéro, c'est pourquoi nous invitons tous ceux que passionnent ces recherches, à nous faire parvenir des propositions d'articles, de documents ou d'anecdotes qui enrichiront notre mémoire collective.

"HISTOIRE DU FREINET"

Revue périodique de l'Association
pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

Directeur de la Publication :

André WERPIN

Comité de Rédaction :

**Christian BRUTINEL, Gérard CORBIN,
Raymonde DELOFEU, Georges DAURIS,
René FARGE, René ROUX,
Philippe SÉNAC**

Imprimerie Léo Lagrange
INSTEP

84, boulevard Alphonse-Allais
13014 MARSEILLE - Tél. : (91) 69.91.07

Dépôt Légal : 2^e Trimestre 1984

Premier bilan des recherches archéologiques au Fort-Freinet

par Ph. SÉNAC

Les recherches archéologiques menées depuis l'été 1979 sur le site du Fort-Freinet sous le contrôle de la direction de la circonscription archéologique de Provence - Côte d'Azur, s'inscrivent à l'origine dans le cadre d'une étude consacrée au moyen-âge dans le Massif des Maures, espace resté jusqu'à l'écart de la plupart des ouvrages relatifs à la Provence médiévale.

Certes, les travaux ont été entrepris trop récemment pour qu'il soit possible, dès à présent, de dresser un tableau définitif de l'histoire et de la structure de ce site autour duquel gravitent tant de légendes, mais les résultats obtenus et l'importance du matériel déjà exhumé sont si prometteurs qu'il semble logique, à l'issue de cinq années d'un labeur souvent ingrat mais toujours passionnant, de dresser un premier bilan des recherches.

PREMIÈRE PARTIE

Le site dans l'histoire

Au cœur du Massif des Maures, le site du Fort-Freinet se présente sous la forme d'un éperon rocheux gneissique dominant le village de la Garde-Freinet et culminant à 450 m d'altitude. Le panorama offert par cette position est exceptionnel et justifie à lui seul l'installation d'un point défensif. Par temps clair, le mistral aidant, on distingue aisément le golfe de Grimaud, la presqu'île de Saint-Tropez, l'intérieur des Maures, la plaine de l'Argens et, plus loin, les premières chaînes des Alpes. Cette situation favorisait à coup sûr l'échange de signaux avec d'autres habitats perchés de la région, en tout premier lieu avec la colline de Miremer et la butte du château de Grimaud, où des sondages sont actuellement en cours. Par mauvais temps, le site prend une allure toute différente. Point de rencontre des masses d'air de l'intérieur et de la mer, le sommet de la colline se couronne de brume. En couvrant la progression d'un éventuel ennemi jusqu'aux abords du fort sans que les occupants du lieu puissent percevoir la moindre menace, cette particularité constitue la seule faiblesse du système défensif et justifie peut-être les efforts dont fit l'objet la taille de l'imposant fossé qui ceinture le site.

Avant le bas moyen-âge, les sources écrites relatives au Fort-Freinet sont pour ainsi dire inexistantes. Le cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, tout comme celui de l'abbaye de Lérins, pourtant si précieux pour l'étude de la région aux XI^e et XII^e siècles, ne font jamais allusion à ce site perché. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIII^e siècle, dans les **Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I d'Anjou en Provence (1252-1278)** qu'apparaît la première mention du **castrum de Gardia** :

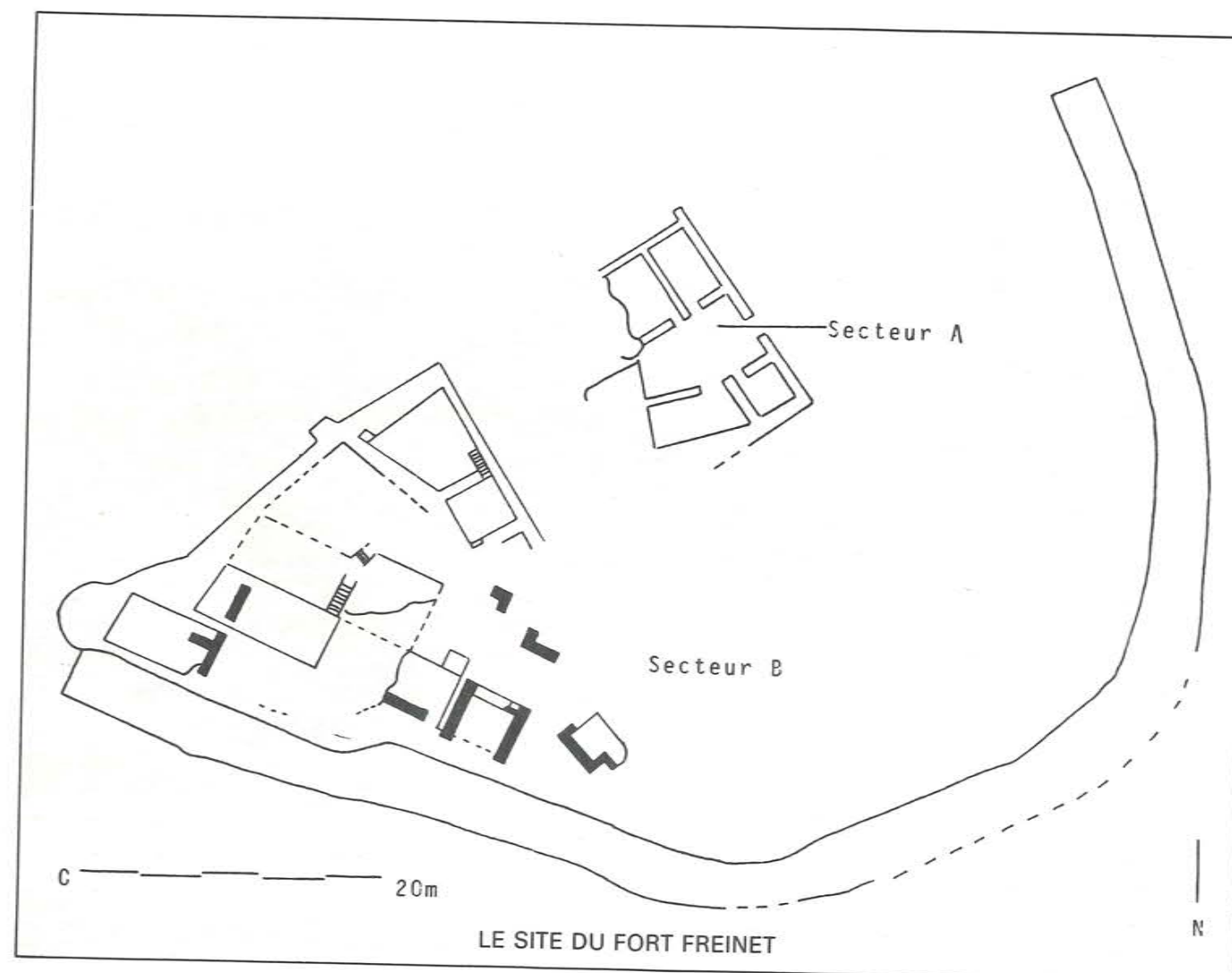
*"Episcopatus Forojuliensis.
In villa seu castro de Gardia.
R. Olivierus, Steve Giraldu juraverunt. Dixerunt
quod majus dominium. De Alberga dicunt quod
viderunt dari XX s. raymundensium filiis Giradi
de Villa Nova recipientibus nec plus dari
viderunt et sunt septuagenerii. Tamen dicunt
quod audiverunt dici quod castrum de Miralias,
in cujus territorio est edificatum castrum de
Gardia, dabat L.s raymundensium, tamen
nunquam viderunt. Et sic donant XXV s. quistas,
justicias majores. De cavalcatis dicunt quod non
consueverunt facere eas, sed tamen de guerre
iverunt quandoque duo servientes (1).*

A en croire ce document, le lieu est alors défini comme partie intégrante du **castrum de Miralias**, identifié par E. Baratier au prieuré de Saint-Clément de Miravals dont le nom subsiste aujourd'hui encore dans l'appellation d'une chapelle et d'un quartier rural au Sud de la commune de la Garde-Freinet. Cette brève notification constitue le seul repère chronologique dont nous disposons au sujet du site. Les chiffres de l'affouagement de l'année 1316 ne concernant en effet peut-être déjà plus le **castrum de Gardia**, mais le village de Gardia Freyneti, l'ancêtre du bourg actuel (2).

Si l'origine du site est obscure, en revanche, les circonstances et la date à laquelle celui-ci fut détruit sont parfaitement connues. Deux archives municipales, étudiées dans ce même numéro nous apprennent en effet qu'au temps des guerres de religion, en novembre 1589 exactement, le capitaine Montant, sur l'ordre du maréchal de La Valette, alors lieutenant-général du gouverneur, le duc d'Épernon son frère, contraignit les habitants à démanteler le château afin que les huguenots ne puissent s'en emparer (3).

Au fil du temps, ces minces informations de l'écrit furent comblées par les traditions orales. Forteresse celto-ligure, retranchement sarasin, bastion templier ou huguenot, presque toutes les origines possibles ont été attribuées au Fort-Freinet. En fait, un véritable halo de mystère entoure depuis des siècles le piton rocheux. Les résultats de deux campagnes de fouilles archéologiques effectuées par M. J. Lacam, alors conservateur des musées de Toulon, en 1965 et 1966, n'ont faits que prolonger l'incertitude puisque les conclusions du rapport aboutissaient à l'occupation du site au IX^e et X^e siècles par des populations en partie d'origine berbère...

Soucieux d'éclairer les faiblesses de la documentation écrite et de fournir à l'étude régionale un premier jalon pouvant servir de référence aux recherches ultérieures, il semblait logique d'entâmer, au-delà des difficultés, l'enquête archéologique par ce site perché, non seulement parce qu'il avivait la curiosité et qu'il était le seul à avoir conservé dans son nom le vocable de Freinet, **nom porté** par la région au moyen-âge, mais aussi et peut-être avant toute chose parce qu'il semblait avoir constitué la clé septentrionale de tout un système défensif clôturant l'espace que nous avons choisi d'étudier.



DEUXIÈME PARTIE

L'étude architecturale

Au départ de la place de la Planète (Planette dans le cadastre de 1814), l'accès au Fort-Freinet s'effectue par un étroit sentier le long duquel se distingue une demi-douzaine de fonds de cabanes, encore masquées par des broussailles. L'ascension indique que les passages les plus raides étaient franchis par des escaliers tortueux taillés dans la roche. Dans les lacets, les risques d'éboulis étaient limités par des murs appareillés. Au sommet, en fonction des structures déjà discernables, trois secteurs peuvent être observés : la château (secteur A), le village (secteur B) et un avant-poste occupant un mamelon isolé (secteur C).

a) le château

Celui-ci occupe le sommet de la colline. On distingue encore sur la plateforme centrale soigneusement nivelée, cinq pièces de dimensions inégales parmi lesquelles le **logis seigneurial**, composé de deux vastes pièces parallèles (8,25 m/3,80 m) séparées par un mur appareillé de 0,75 m d'épaisseur prenant assise sur le rebord d'une estrade rocheuse de quelques centimètres de hauteur. De part et d'autre de ce mur lié à l'aide d'un mortier de terre blanchâtre et de chaux, deux portes permettaient de communiquer avec une salle centrale vers laquelle étaient également orientées les issues des deux autres pièces.

La plus petite, déjà fouillée, était totalement encastrée dans le rocher. Son sol était recouvert de tomettes hexagonales faites d'une terre argileuse rouge très grossière. Ce réduit d'environ 8 m² de surface était caractérisé par la présence de nombreuses cavités carrées (0,10 m/0,10 m) et rectangulaires (0,20 m/0,10 m) taillées dans le sol et dans les parois, destinées sans doute à recevoir une poutre et des solives, restes probables d'une charpente soutenant un plancher de bois couvrant la moitié de la pièce. Si le matériel céramique exhumé dans cette pièce fut particulièrement important, la présence d'une demi-douzaine de monnaies indiquait en revanche une occupation ininterrompue du début du XIII^e siècle au milieu du XVI^e siècle.

Autour de cette plateforme centrale d'environ 120 m² venaient s'adosser d'autres constructions, non encore dégagées, parmi lesquelles une tour rectangulaire (7,40 m/4,25 m), appuyée contre la paroi rocheuse et fermée par trois murs appareillés de 0,75 m d'épaisseur, dressés à l'aide de lits de pierres plates très sommairement dégrossies. En fonction du matériel céramique découvert lors de son dégagement, cette tour, qui servait à surveiller le chemin d'accès au fort, peut-être datée de la seconde moitié du XIII^e siècle.

Petite construction rurale, le château n'apporte encore naturellement pas d'éléments techniques nouveaux, mais il témoigne déjà de l'aisance avec laquelle les constructeurs ont su tirer profit de la roche en aménageant celle-ci selon leurs besoins, phénomène que la fouille du secteur B devait souligner plus clairement encore...



Une cabane du village

b) le village

Le village s'est établi autour du château, sur la pente du rocher, face au Nord. Il est adossé au Sud à une falaise dominant l'actuel village de la Garde-Freinet. Il s'étage en demi-cercle à l'intérieur d'une zone défendue par un fossé considérable, de 8 m de profondeur, entièrement taillé dans la roche, incliné légèrement vers le Nord. Les habitations s'alignaient le long des courbes de niveaux et correspondaient parfois entre elles par des escaliers taillés dans le roc ou par d'étroites ruelles longées de petites rigoles destinées à faciliter l'écoulement des eaux en direction du fossé. Dans la zone déjà fouillée, l'accès aux niveaux les plus bas s'effectuait par un sentier longeant le fossé.

Certaines cabanes étant démunies de portes, on est en droit de supposer que l'on y pénétrait à l'aide d'échelles de bois. Les parois des habitations, lorsqu'elles n'étaient pas constituées par la roche, étaient formées par des murs de 0,75 m d'épaisseur, faits de pierres dégrossies liées avec un simple mortier de terre. Quelques briques d'argile rouge mêlée à de la paille hachée et quelque tegulae complétaient parfois l'appareil.

L'absence de conservation des parties hautes des habitations nous empêche de connaître avec précision l'organisation des toitures.

L'abondance de tuiles canal retrouvées dans les remblais des fonds de cabane et sur les pentes du site indique que l'ensemble des toitures fut couvert avec ce matériau pendant tout le moyen-âge. Son utilisation fut même acceptée à l'intérieur du secteur A. De fabrication courante, les tuiles étaient de dimensions variables (0,28 m de longueur en moyenne), de couleur rouge-orange, toujours demi-rondes. Un petit nombre seulement, de plus faible courbure, était de couleur jaunâtre (moins de 10 % du total). Les mieux travaillées présentaient sur leur face externe les traces d'un lissage effectué au doigt.

De par leur structure et leur mode de fixation, elles imposaient la construction de toitures à faible pente (environ 20 à 25°) empêchant tout glissement et offrant peu de prise au vent, impératif majeur du fait de la situation géographique du site.



Le logis seigneurial

Si l'une des cabanes du dernier niveau du village était probablement occupée par un forgeron, les autres activités effectuées à l'intérieur du village sont encore obscures. D'ores et déjà, l'absence des installations à fonction purement agraire paraît remarquable. La nature du site interdisait sans doute la garde d'éventuels troupeaux de moutons ou de chèvres à l'intérieur de bergeries ou d'étables. La plupart des activités agricoles se déroulaient probablement assez loin, dans les basses pentes de la colline ou dans les coteaux d'alentours.

Reste le problème de l'eau, capital dans cette région de climat méditerranéen. Dans la partie la plus élevée du village apparaît, bien conservée, une pièce carrée (4 m/4 m), encastrée dans la roche, et dont l'accès se fait par un escalier taillé dans le roc. L'étanchéité de cette pièce fait que l'eau reste stagnante en hiver et au printemps. Au sommet des parois, des trous de poutrelles révèlent la présence d'un plancher aujourd'hui disparu. Il s'agit sans doute d'une citerne mais l'existence d'une niche triangulaire dans la paroi Est et l'absence de tout enduit nous interdisent encore d'affirmer cette solution. En dehors de cet élément, le problème de l'eau reste entier. Il est probable que les occupants du site venaient s'approvisionner au fond du très proche vallon de Vanadal.

Au total, une cinquantaine de cabanes sont d'ores et déjà admissibles à l'intérieur du secteur B. Au regard des autres villages perchés de Provence ayant fait l'objet de recherches archéologiques, tels Rougiers (Var) étudié par mademoiselle Démians d'Archimbaud, l'originalité de ce site réside dans l'art avec lequel les bâtisseurs du Fort-Freinet ont su utiliser le rocher. Malgré sa fragilité et sa tendance à se déliter par plaques sous l'effet de l'érosion, le gneiss micaschisteux a fait l'objet d'un important travail de taille. Avec habileté et audace, par étapes successives comme le révèle les sondages, les habitants ont fait mieux que s'adapter au milieu minéral, ils ont adapté ce dernier à leurs besoins, profitant des moindres accidents du terrain pour établir leurs demeures. Le résultat obtenu, bouleversé par la destruction de 1589, érodé par les intempéries, suscite encore l'admiration et mérite sans conteste un effort de conservation.

Ph. SÉNAC

- (1) cf. E. Baratier, *Enquêtes...*, ed. CNRS. Paris 1969.
 (2) cf. E. Baratier, *La démographie provençale du XVIII^e au XVIII^e siècle*, ed. SEVPEN. Paris 1961, p. 150.
 (3) cf. *Archives communales de La Garde-Freinet*, Série EE, affaires militaires n° 10.

SI VOUS VOULEZ SOUTENIR L'ACTION DES CHERCHEURS
 ET PARTICIPER A LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE
 DU FREINET

ABONNEZ-VOUS

et aidez-nous à la diffusion de cette revue en retournant le bulletin ci-joint à
 ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DE L'HISTOIRE DU FREINET
 83310 LA GARDE-FREINET

— AU SOMMAIRE DU N° 1 —

Récapitulatif préhistorique de la Provence et des Maures
 par Georges DAURIS

La Garde-Freinet : un aperçu historique
 par Philippe SÉNAC

Les archives municipales
 par René ROUX

La sériciculture (1^{re} partie)
 par René FARGE

HISTOIRE DU FREINET



N° 01 Juillet 1983 20 F.
 REVUE PÉRIODIQUE DE L'ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DE L'HISTOIRE DU FREINET

BULLETIN D'ABONNEMENT ET DE COMMANDE

NOM : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____

Je désire adhérer à l'Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet à titre de :

MEMBRE BIENFAITEUR : _____

MEMBRE ACTIF : 40 F par an.

Je désire recevoir la Revue du Freinet à partir du N° 1 ☐ N° 2 ☐ N° 3 ☐ (cochez la case choisie).

Je vous prie de me faire parvenir _____ exemplaires du N° _____ à 20 F l'unité : _____

Veuillez trouver ci-joint un chèque de _____
 à l'ordre de "Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet".

Je désire être informé des réunions du Comité de Rédaction ☐

Fait à _____, le _____

Signature : _____

2 LIVRES POUR DÉCOUVRIR
L'HISTOIRE DU PAYS DES MAURES

Le pays des Maures et de l'Estérel forme un tout distinct du reste de la Provence. C'est à la fois un pays méconnu et défiguré. Pourquoi ? Parce qu'il a toujours été pauvre et presque désert et que de bonne heure on a pris l'habitude de le rattacher comme accessoire à d'autres contrées plus riches.

Il n'y a point d'illusion à se faire sur le genre de prospérité que l'afflux des étrangers de passage développe dans une contrée. C'est une prospérité assez artificielle. Sans contredit, elle procure l'aisance, quelquefois la richesse à une certaine classe de la société, mais elle n'exerce d'influence que dans une zone littorale restreinte ; elle n'a que des effets très indirects sur le développement de l'agriculture, cette mère nourrice des hommes.

(P. FONCIN 1910)

P. FONCIN

MAURES ET ESTEREL

PREFACE D'ALFRED MAX



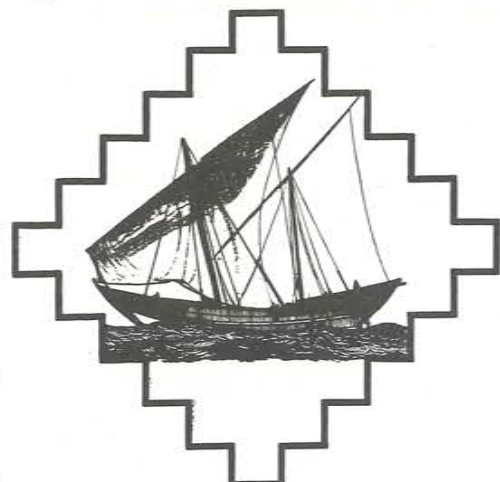
EDITIONS D'AUJOURD'HUI

EDITIONS D'AUJOURD'HUI (83 120) Plan de la Tour (Var)

Islam & Occident

Philippe Sénac

Provence et piraterie sarrasine



Maisonneuve & Larose

A la suite d'une abondante littérature, trop rarement scrupuleuse de faits établis, ce livre cherche à évaluer la nature et la chronologie de la colonisation sarrasine en terre provençale. Dans le courant du x^e siècle, en Provence, toute une série d'indices laisse à penser qu'au delà d'étranges mutismes, une convivialité durable tendit à s'établir. Celle-ci explique en grande mesure la persistance même du phénomène sarrasin. Une interrogation, donc : l'univers méditerranéen, malgré d'importants clivages politiques et religieux, ne constituait-il pas déjà une communauté d'intérêts et de mœurs, un trait d'union entre les peuples ? La nouvelle collection *Islam et Occident* que ce livre inaugure répond à cette question en entamant un débat où la vérité des faits historiques tient une place dominante.

Sériciculture

par René FARGE

DEUXIÈME PARTIE



Dans la préface de son ouvrage "L'étude sur la maladie des vers à soie", Louis PASTEUR écrit en page X : "En 1865, le Sénat fut appelé à délibérer sur les vœux d'une pétition signée par 3574 personnes propriétaires de nos départements séricoles, réclamant l'attention du Gouvernement sur les désastreux effets de la maladie des vers à soie et demandant que des mesures fussent prises, notamment « pour diminuer les charges de la propriété sur le dégrèvement des impôts, pour mettre à la disposition des éleveurs des graines de meilleure provenance, et pour assurer l'étude de toutes les questions qui se rattachaient à cette épizootie persistante, tant au point de vue de la pathologie qu'à celui de l'hygiène ». La maladie sévissait depuis 1854."

Il semblait apparaître alors que le nombre d'éleveurs, d'une manière générale n'avait pas connaissance de la nature de la (ou des) maladies qui frappaient leurs chambrées, en désignant indistinctement - PÉBRINE, FLACHERIE, GRASSERIE, MUSCARDINE - sous le même vocable.

Le mûrier fut mis en accusation comme étant porteur de germes, à ce sujet l'année 1688 a marqué le début d'une période pendant laquelle, le mûrier étant soupçonné de maladie transmise aux élevages, fut coupé ou arraché sur d'immenses plantations jusqu'en 1710.

Ce rappel du passé - plus d'un demi-siècle - aurait sans doute conduit à une nouvelle dévastation des plantations, si d'imminents éleveurs et les comices agricoles n'avaient tenté l'expérience de transporter les feuilles des secteurs incriminés dans des secteurs où la maladie ne ravageait pas les élevages.



C'est sur le rapport au sénat de monsieur DUMAS, sénateur, de l'Académie Française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences - séance du 9 février 1865 - que monsieur BÉHIC, Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, s'est adressé à l'Empereur Napoléon III, le 19 juillet 1865 en ces termes : « ... Toutes les recherches faites jusqu'ici ont, il est vrai, échoué, mais il serait possible que la réunion des hommes les plus versés dans les hautes études de la science, en coordonnant toutes les observations déjà faites, fit découvrir d'autres données, à l'aide desquelles on pût vaincre ce mal, comme on a déjà triomphé de l'oïdium, de la pyrale et d'autres fléaux dont gémissait notre agriculture. Une question, notamment, pouvait être élucidée avec succès, celle des grainages industriels, qui dans l'opinion d'hommes très compétents serait l'une des causes la plus persistante du mal ».

Frédéric MISTRAL imageant la croyance populaire a fait porter les échecs des éleveurs sur la sorcière TAVEN.

MIREILLE : chant II - TAVEN est une sorcière qui guérit les insulations avec un taupin :

*Sabe, dis, uno vièio, aperamount i Bau
(lé dison Taven) : vous asaigo
Bèn sus lou front un got plen d'aigo
E lèu, di cervello embriaigo,
Li rai escounjura gisclon dins lou cristau.*

"Serais dit-il, une vieille dans les montagnes des Baux (on l'appelle Taven), elle vous applique bien sur le front un verre plein d'eau, et promptement de la cervelle ivre, les rayons chanvrés jaillissent dans le cristal".

Chant III

*- Fan gau ! te dira la vesino ;
Es bèn tout clar qu'as ta crespino !
Mai tant-lèu de contro elo auras vira lou pèd,
Te ié dardaio, l'envejouso,
Uno espinchado verinuso
Que te li brulo e te li nouso !...
Es l'auro, dirès pièi, que me lis engipè !*

"Ils font plaisir à voir ! te dira la voisine ; - il tout clair que tu es née coiffée ! ». Mais sitôt que d'à côté d'elle tu auras tourné le pied, l'envieuse leur darde une œillade venimeuse, qui te les brûle et te les noue... C'est le vent, devez-vous ensuite, qui me les plâtra !".

Les chambrées de la Garde-Freinet, tout au long des siècles ont fait l'objet d'une surveillance stricte de la part des magnarells qui se soupçonnaient réciproquement de jeter des sorts à leurs magnans. Je vous conteraîs celà, ainsi que les méthodes de lutte dans la prochaine revue.

Louis PASTEUR, sur la demande de monsieur DUMAS est parti pour Alais le 6 juin 1865 ; il installe son laboratoire à Pont Gisquet.

Les recherches placées sous la bienveillante protection de l'Impératrice EUGÉNIE ont porté particulièrement sur les départements de l'Hérault, du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, dans lesquels sévissait très fortement la maladie.

Il s'est aussi occupé de la sériciculture varoise à distance, car si le Var a été le premier département touché par la maladie, le mal a fait peu de ravage.

La seule correspondance qu'il a officialisée pour notre département est celle échangée avec le Docteur PIERRUGUES, maire de Calas, qui lui rend hommage pour les précieux conseils qu'il en a reçus, après étude de graines indigènes (Journal LE VAR des 30 avril et 14 juin 1868).



Laboratoire de Pasteur

A La Garde-Freinet, les éleveurs graineurs César et Joseph COURTES (ancien maire), Étienne JASSAUD, MONIER dit "Gague ei Brayo", Jean-Baptiste DAMON et d'autres, ayant appliqué méthodiquement l'étude microscopique ainsi que l'élevage cellulaire ou de faible volume préconisés par L. PASTEUR ont eu des productions parfaites et quelquefois record, l'explication en a été donnée par Étienne JASSAUD, arrière-grand-père maternel de notre concitoyenne Michèle VASER, qui a eu l'obligeance de me communiquer quelques articles de presse de son aïeul correspondant du "Moniteur de la soie"



JUILLET 1873

"Lettre d'un sériciculteur"

Connaissez-vous les Maures du Var, monsieur de l'Assemblée, qui parliez il y a quelques jours à peine de l'industrie séricole ? Sans craindre de vous calomnier, on peut répondre non ; après tout, les députés ne sont pas tenus d'être des géographes et j'en connais plus d'un qui serait fort embarrassé si le premier venu sortant cette année de mon école communale, leur demandait où se trouve, mais ne bavardons pas comme eux, taisons-nous.

On entend par Maures, cette chaîne de montagnes qui court de Hyères à Fréjus, toute peuplée de chênes-lièges, d'arbousiers, de bruyères, de cistes et de pins, le châtaignier qui dans certains quartiers y croît admirablement, donne des fruits succulents et les sangliers qui habitent ces solitudes pourraient vous dire qu'ils sont en effet délicieux. Dans ces vastes étendues toutes boisées et souvent impénétrables se trouvent disséminées comme des cabanes de sauvages, quelques maisonnettes où l'on élève chaque année quelques grammes de vers à soie. C'est dans cette région que je voudrais voir ces grands industriels qui vont courir le monde à la recherche de graines saines. Ni la Chine pourtant, pas plus que le Japon, la Turquie et la Perse ne jouissent d'une plus grande immensité que la Chaîne des Maures. Si l'on élève 10 grammes de graines, on peut compter d'avance sur plus de 20 kilos de cocons, dont les papillons à l'examen microscopique, 19 fois sur 20, accuseront 0% de maladie.

Il faut le dire du reste tout haut, il ne doit pas y avoir dans la France séricole une contrée où le système PASTEUR soit plus rigoureusement observé. Les bienfaits de cette méthode sont tellement évidents qu'aucun graineur ne confierait des graines qui ne fussent pas cellulaires ; je me trompe pourtant ; un graineur existe à Vidauban qui, fermant les yeux à l'évidence s'obstine à suivre les anciens procédés. Malgré ses échecs chaque année, on ne le trouve pas plus docile au conseil de la science. J'ai eu ce printemps-ci le triste avantage de l'avoir comme voisin et j'ai appris à mon détriment que le proverbe de la pomme gâtée trouve ici comme ailleurs sa naturelle et logique application. Cet industriel doit pourtant m'a-t-on dit essayer des cellules et c'est dans cet espoir que ma plume bienveillante taira son nom.

C'est tout le long des Maures que s'échelonnent les graineurs du Var. Au bas de la chaîne sur la ligne ferrée sont les stations de grainage de Gonfaron, le Luc, Vidauban et le Muy. Au sommet de la montagne en guise de phare, est la Garde-Freinet, puis envisageant la mer, viennent Grimaud et Cogolin, dans une vallée, le Plan de la Tour.



Ce texte a eu 100 ans en juillet 1983. Lorsqu'il fut rédigé : la III^e République avait 3 ans, le chef du Gouvernement, Adolphe THIERS avait démissionné le 24 mai - la sériciculture l'avait aidé à rembourser les cinq milliards or aux allemands - le 1^{er} Président de la III^e République MAC MAHON venait d'être élu.

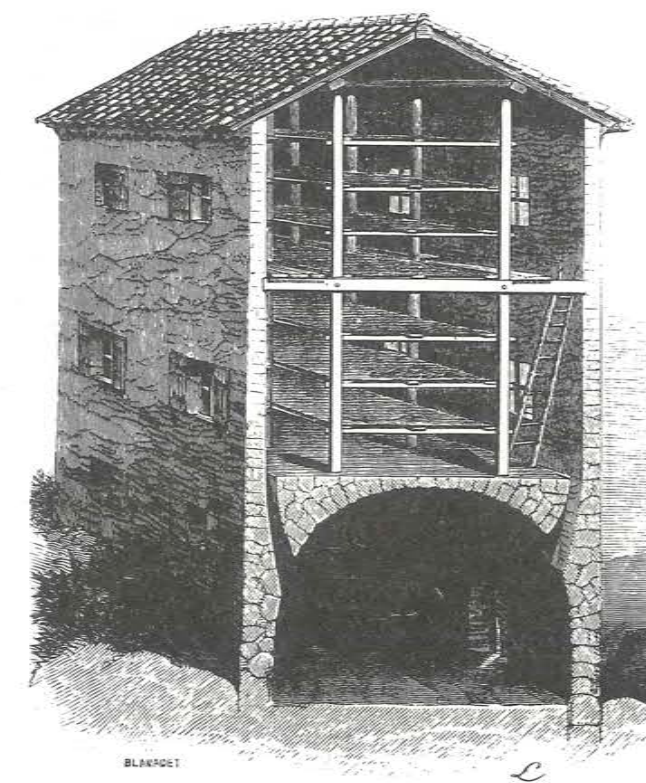
A la Garde-Freinet, la Commission Municipale provisoire avait été dissoute depuis deux ans et son premier Maire dans la III^e République - qui assumait quatre mandats plus trois en qualité d'adjoint - avait un nom adapté au Massif : Manlius MAUREL. Sa tombe, sans soleil est aujourd'hui ignorée, ce n'est heureusement pas le cas du complexe sportif qui porte son nom et dont il fut donateur du site.

La Garde-Freinet grâce à son altitude et loin des centres de grande culture, est sans contredit la station la plus saine. Le régime cellulaire est le seul en vigueur, ajoutez à cela l'obligation de faire de petites chambrées à cause de la pénurie de feuilles de mûrier, et vous aurez une idée des garanties que offrent les semences de cet endroit. Aussi, sa réputation commence-t-elle à s'établir au loin, et voit-on tous les ans des spéculateurs étrangers venir faire du grainage indigène.

Les résultats acquis dans les petites éducations sont vraiment prodigieux : un de mes amis a obtenu 18 kilos de cocons de 6 grammes de graines et j'en ai eu moi-même 29 kilos avec 10 grammes.

Monsieur PASTEUR n'a jamais dépassé ni vu dépasser le rendement de 67 kilos avec l'aide de 25 grammes. Nous obtenons, nous dans nos montagnes en fractionnant notre once en deux ou trois parties, le rendement de 75 kilos. Quoi qu'in vraisemblable que puisse paraître ce fait, il est pourtant bien établi qu'il est possible puisqu'il s'est réalisé deux fois pendant cette seule campagne.

Étienne JASSAUD, juillet 1873



Il est une politesse due aux personnes de tous âges qui ont posé des questions à la suite de la lecture du premier numéro de la revue sur la recherche de l'histoire de la Garde-Freinet :

I. Est-il possible de faire deux élevages dans l'année ?

Cela s'est fait il y a un siècle en laboratoire : l'hibernation des graines a été suspendue et la température d'éclosion établie ; tout le monde peut le faire à La Garde-Freinet, mais il faut une serre pour cultiver le mûrier de première feuille.

Puis le deuxième élevage se fait normalement à la période habituelle.

II. Le mûrier produit deux fois la feuille, peut-on faire deux élevages en retardant l'éclosion d'une partie de la graine ?

a) Passé le délai normal d'éclosion, les vers ne se comportent pas normalement.

b) La deuxième feuille est mal nourrie, toute la sève est pour les mûres au détriment de la soie.

III. La percée du cocon par le papillon rend le cocon inutilisable pour la filature ?

Non - le papillon, mâle ou femelle, secrète une substance qui lui permet d'écarter les fibres de soie tissées en 8 par le ver, sans couper un seul fil : le cocon est bon pour la filature. S'il est maculé comme c'est souvent le cas, il est écarté.

IV. Pourquoi Louis PASTEUR a-t-il seulement étudié la Pébrine et la Flacherie ?

En réalité, Louis PASTEUR, assisté de ses collègues de l'Institut : DUMAS, DEQUAREFAGES, PELICOT, Claude BERNARD, TULASNE, DE MONY DE MORNAY, directeur de l'agriculture ; les sériciculteurs, filateurs, négociants en soie, a étudié les quatre maladies : Pébrine, Flacherie, Grasserie, Muscardine.

S'il est particulièrement attaché à l'étude de la Pébrine et de la Flacherie, c'est parce que ces deux maladies sont héréditaires et se transmettent automatiquement. Les deux autres sont accidentelles et dues à une erreur des magnaniers. A ce sujet il faut prendre garde dans l'actuel élevage scolaire, à la maison : il s'agit là de constatations faites au printemps 1983 :

a) de ne pas élever les magnans dans une pièce habitée,

b) de ne pas établir de courant d'air, il faut seulement de l'air, et de bien veiller à la température de la pièce :

Pour la GARDE-FREINET

Éclosion	20° Réaumur
1 ^{re} mue	19° Réaumur
2 ^{me} mue	18° Réaumur
3 ^{me} mue	17° Réaumur
4 ^{me} mue	16° Réaumur

Il faut aussi éliminer tous les vers malades, ils sont reconnaissables à l'œil nu.

Il ne faut pas aussi produire de grains si trop de vers sont malades.

V. Est-il vrai que les vers à soie sont comestibles ?

La question est délicate, sans doute autant que leur digestion, il est fait référence à des contrées dont les habitants se nourrissent le cas échéant de vers à soie ; en ce qui concerne les poules, c'est vrai.

Sans aller chercher très loin ce que nous avons vu chez nous, la réponse est la suivante : dans les années trente, il y avait à La Garde-Freinet un étranger du dehors des Maures qui s'était bien trouvé ici, il habitait "l'Asile", rue Droite à Saint-Joseph, ancienne prison de la vieille mairie. Il avait une jambe plus longue que l'autre, il penchait, et souvent il penchait beaucoup car il réservait ses maigres ressources à son penchant : le vin. A l'époque des magnans, il en faisait des omelettes, il y a eu aussi des omelettes de bouchons coupés en minces rondelles. Mais pour ne pas réduire la production séricole, il ne demandait aux magnaneries que des vers "morts plats", ils étaient déjà à moitié cuits, donc il économisait de l'huile et pouvait acheter du vin. Avant la fin du repas, déjà bien enviné il se levait pour chanter et se trompait de jambe, étant certain qu'il en avait une plus courte que l'autre, et tombait à la renverse comme les magnans malades qui dans les "cabanons" tombaient des "brucas". Ses compagnons de ripaille qui préféraient les mouches disaient de lui "vé batte mai dei alles" (il s'appelait Papillon).

A bientôt pour les sorcières ...!

R. FARGE

1589 : la destruction du Fort Freinet

par Alain Thillay

C'est au temps des guerres de religion qu'ordre fut donné par le Maréchal de La Valette (1), en novembre 1589, de détruire le Fort Freinet. Le repère chronologique est important pour nos recherches puisqu'il constitue l'abandon du site castral par des forces armées. L'événement survient au cours des troubles religieux qui opposent les puissants entre eux, tandis que la population se contente de subir les diverses pressions.

Il convient de situer cette destruction dans son contexte historique, même s'il est vraisemblable que son importance se caractérise avant tout par une mutation dans la perception de leur espace par les habitants de La Garde-Freinet.

Les troubles des guerres de religion

Très tôt, la Provence connut les désordres des guerres religieuses. Dès 1561, nous pouvons observer des dévastations ou massacres dans les régions d'Orange, Castellane et Draguignan. Paulon de Mauvan cause le trouble à la tête des protestants tandis que les catholiques forment un embryon de ligue autour de Pontevès-Flassans. Bien que les combats se déroulent loin du territoire communal, la communauté offre le service de six hommes aux catholiques puisque le seigneur de La Garde-Freinet n'est autre qu'un Pontevès : Pontevès-Bargenie.

Au lendemain du massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), le parti catholique se scinde en deux groupes : les "carcistes" intransigeants et les "razats" qui pensent pouvoir cohabiter avec les protestants. La Garde-Freinet, du fait des liens de parenté de son seigneur avec Carcès, aide les ligueurs au siège de Cogolin. Cependant les dépenses se font lourdement sentir, et les consuls doivent demander l'exemption aux contributions exigées par Mayenne (chef de la ligue).

Devant tant de désordre, le roi réagit en nommant son frère naturel, Henri d'Angoulême, grand prieur de France, pour gouverner la Provence. En cette année 1580, il s'agit de rallier la plus grande partie des Provençaux autour du parti royal : les "bigarrats". Cette décision ne résulte probablement pas du hasard puisque la province est livrée à la jacquerie depuis l'année précédente. En 1579, la révolte des habitants de Calas à coûté la vie de leur

seigneur, Jean-Baptiste de Pontevès. Le phénomène s'est vite répercuté de châteaux en châteaux : Traus, Solliès, Bauduers, Cuers et Pierrefeu ont été livrés aux flammes. La communauté de La Garde-Freinet, débarrassée de son seigneur, lève huit hommes pour grossir les troupes du grand prieur de France.

Malgré tous ces efforts, il n'est guère que la peste pour permettre une trêve de 1580 à 1582. C'est cependant à partir de 1584 que les événements se précipitent. La mort du Duc d'Alençon, frère d'Henri III, fait du protestant Henri de Navarre le successeur à la couronne de France. La même année, Hubert de Vins, neveu de Carcès, prend la tête de la Ligue en Provence. Très vite les troubles redoublent de violence. Les Ligueurs assaillent Henri d'Angoulême à Aix en 1586, provoquent du même coup la nomination du Duc d'Épernon au poste de gouverneur. Une année lui suffit pour rétablir le calme. Il s'en retourne alors à la Cour en laissant ses pouvoirs, dont le commandement militaire, à son frère, Nogaret de La Valette, qui obtient pour l'occasion le titre de lieutenant général.

La paix tourne court. Les Ligueurs profitent de ce changement d'autorité pour reprendre leur activité. En 1588, ils affrontent le nouveau représentant royal qui convoque les États à Pertuis, tandis que le Parlement d'Aix rassemble des Communautés. La Provence est alors coupée en deux, à l'image de son Parlement : La Valette tient surtout les campagnes à partir de sa base de Pertuis, alors qu'Hubert de Vins contrôle les grandes villes, dont Aix sa place forte.

representing
Caldwell

German

Pour les consuls de La Garde
Contreseings
les coseigneurs dudit lieu

Lavalette

Provence agitée où le désordre redouble d'intensité à l'annonce de l'assassinat d'Henri III, le 1^{er} août 1589. Pertuis reconnaît immédiatement Henri IV que le roi défunt avait appelé à lui succéder, mais Aix tente de porter le Cardinal de Bourbon au pouvoir.

C'est dans ce climat passionnel qu'ordre est donné aux consuls de La Garde-Freinet de détruire le "château dudit lieu". La Valette confie la mission à l'un de ses lieutenants, Montant, tandis que lui-même combat dans les environs de Riez, bénéficiant de l'aide de Lesdéguières sur les limites du Dauphiné.

La destruction du Fort Freinet

La motivation de cet ordre apparaît clairement dans la missive de La Valette. Il lui faut empêcher que l'ennemi "d'attenter contre la sécurité du Roy et du public" parce que les Ligueurs sont dans les parages, mais aussi le capitaine Baidiment, fidèle ligueur, aurait mis l'entretien du château à sa charge (2). Il est évident que le lieutenant général cherche surtout à supprimer un lieu défensif stratégique difficile à investir. Prétexte ou non, Montant prétend justifier la destruction du Fort Freinet : La Valette aurait entendu que l'ennemi devait s'en emparer. Cette crainte paraît s'exprimer dans la sévérité des propos tenus par les consuls en cas de désobéissance : "et en respondrez de vostre propre vie sy apre ce commandement lennemy sen saysit...", ou bien la rigueur du verbe tient de l'importance accordée à cette action dans une ambiance passionnée et passionnelle. Péril ou prétexte, la destruction échoit "aux confulz de La Garde de Freynet".

Il est en effet important de noter que l'organisation de la destruction appartient en dernier ressort aux consuls de la communauté (l'équivalent de nos maires actuels), et par conséquent aux villageois eux-mêmes. La hiérarchie des autorités nous apparaît au fil des documents : La Valette charge son lieutenant Montant de surveiller que la destruction du site soit menée à bien, mais adresse son pli aux responsables locaux. Contrairement à ce que pourrait laisser supposer le nom du chemin d'accès au Fort Freinet, jamais le lieutenant général n'a supervisé l'opération. Ce sont les habitants qui ont, bon gré mal gré, abattu leur site défensif. Une protection leur était-elle garantie en échange ? Nous sommes incapables de le dire pour le moment.

Comment la destruction s'est-elle opérée ? Jusqu'à quel point le château a-t-il été endommagé ? Était-il occupé lors de l'opération ?

Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre avec précision. Nous sommes en droit de penser qu'il fut mis à mal puisque l'ordre était de "le remettre en tel estat qu'on s'en puisse prendre à aucun efforts de la guerre". Pourtant, faudrait-il pouvoir mesurer ce qui sépare l'ordre verbal de son exécution. De même peut-on affirmer qu'il y eu opposition à la destruction sur le simple fait que l'ordre stipule aux consuls d'agir avec diligence "constraignant toute personne ainsy que besoing sera" ?

Nous touchons dès lors l'une des directions de recherche de l'histoire moderne actuelle : la perception de tels événements dans les mentalités collectives.

L'impact de la destruction du Fort Freinet sur la communauté d'habitants

Si l'événement en lui-même n'a rien eu de décisif pour la suite des guerres de religion, n'a-t-il pas modifié la vision qu'avait les Gardois de leur village ? Certes, le texte n'en dit rien précisément, mais il est clair que les habitants devaient ressentir la position clé de leur site, voie de passage entre le golfe de Grimaud et la plaine de Vidauban. Aussi ne sont-ils sans doute pas restés indifférents face à la destruction de leur place forte ? La tradition ne rappelle-t-elle pas un climat passionnel en retenant le nom de "La Valette" pour qualifier la voie d'accès au Fort Freinet ? Sans que le lieutenant général ait conduit la mission, son nom est demeuré indissociable de l'événement dans la mémoire collective.

Nous ne sommes armés pour en dire plus sur les réactions des Gardois de l'époque pour le moment, mais notre document laisse trace d'une impression plus tardive. En effet, deux endos écrits (probablement) par un consul de La Garde-Freinet en 1613 mentionnent l'état de ruines du château. Mieux encore, l'auteur semble faire une confusion en classant cet ordre du maréchal. Il s'agissait selon lui d'une "lettre missive du seigneur gouverneur de La Vallette portant commandement "aux consuls de démollir les ruynes du château dudit lieu". Cependant il n'est jamais question de ruines dans les lettres de La Valette ou de Montant. Nous pouvons aussi apprécier la distance entre le statut juridique d'un haut personnage et la représentation que s'en fait une communauté (au XVIII^e siècle) puisque Nogaret de La Vallette n'a aucunement porté le titre de gouverneur, mais celui de lieutenant-général de son frère, le gouverneur Duc d'Épernon. N'avons-nous pas le droit de croire que le statut d'une personne importe moins que son rôle effectif au sein d'une communauté rurale en cette fin du XVI^e ou début du XVII^e siècle ?

Ces quelques points de mentalité, même s'ils sont singuliers et ne permettent en aucun cas de broser un tableau psychologique complet des Gardois, ont paru suffisamment intéressants pour être soulignés avant d'aller plus loin dans nos recherches.

Bien évidemment, la destruction du Fort Freinet ne fut pas décisive pour mettre fin aux guerres de religion en Provence, et bien d'autres troubles eurent lieu. Observons au passage la tentative d'invasion de la province par l'étranger Charles-Emmanuel de Savoie en 1590. Nogaret de La Valette fut tué le 2 février 1592 devant Rocquebrune. Épernon revenait alors. Le retour au calme fut cependant provoqué par l'abjuration d'Henri IV en 1593. Elle marquait le début de désagrégation de la Ligue, et la noblesse ligueuse réunie à Aix par Carcès reconnaissait le nouveau roi en janvier 1594. Le Duc d'Épernon désavoué, l'œuvre de pacification revenait à Charles de Lorraine, Duc de Guise. Dès février 1596, la Provence vivait en paix bien qu'il fallût du temps pour guérir les blessures profondes.

Il convient cependant d'affirmer à nouveau qu'il résulte de la destruction du Fort Freinet la vision de ruines pour ses habitants, et cela dès 1613. Cette impression est significative d'un lieu désolé, rendu défensivement inutilisable, que seuls les bergers pourront encore occuper.

A. THILLAY

Source : (1) Arch. Comm. de La Garde Freinet, série EE, liasse n° 10.
(2) Élément qui reste cependant imprécis.

Bibliographie :
Histoire de la Provence, Collection Privat.
R. BUSQUET, V.L. BOURRILLY, M. AGULHON. Histoire de la Provence. QSJ n° 149.
H. METHIVIER. L'Ancien Régime en France. Ed. P.U.F.

ENDOS : 1613
La Garde

Lettre missive daultre
comandement du seigneur
de Montant de
gouverneur en se pays pour
demollir les ruynes du chasteau
de La Garde
Pour la communauté dudit lieu
contreseing
les coseigneurs dudit lieu.

La garde
Lettre Missive Daultre
Comandement Du seigneur
De Montant Lieutenant de
gouverneur en se pays pour
Demollir les ruynes du chasteau
De La Garde
Pour la commun. dudit
lieu
Contre
Les coseigneurs dudit lieu

Messieurs les Consuls parse que monseigneur delavalette ma
commande de vous ordonne que le chateau de vostre
lieu soit demoly parse quil a eu advis que lennemy
sen doibt empare je vous fais Commandement
suyvant le comandement qui men a faict de demolir
ledit chateau sur peyne de desobeysance amondit
seigneur et en respondrez de vostre propre vie sy
apre se Commandement lennemy sen saysit
m'asurant que le metrez en effet se demeurent

Affrons le 7^e
novembre

Herou Cottier

octob. 1673

Martinus

Montant

MONTANT

Messieurs les consuls de la Garde

Messieurs les consuls parse que monseigneur delavalette ma
commande de vous ordonne que le chateau de vostre
lieu soit demoly parse quil a eu advis que l'ennemy
sen doibt empare je vous fais commandement
suyvant le comandement qui men a faict de demolir
ledit chateau sur peyne de desobeysance amondit
seigneur et en respondrez de vostre propre vie sy
apre se commandement lennemy sen saysit
m'asurant que le metrez en effet se demeurent
le 7^e novembre

Montant